

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 16 octobre 2023

Délibération N° DE_2023_185

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	12	14
Date de la convocation : 12/10/2023		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Christelle FOLCHER représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, François FOLCHER représenté par Stéphane MAURIN

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Matthias CORNEVAUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Liste et nom des voies de la commune

Par délibération DE_2023_13 du 22 mai 2023, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/11/2023

048-200057594-DE_2023_185-DE

DE_2023_185

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération),
- de CHARGER Monsieur le Maire de faire réaliser des devis et de choisir un prestataire pour la fourniture des plaques des voies.
- De déposer des demandes de subvention pour le financement des plaques auprès de nos partenaires institutionnels.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Matthias CORNEVAUX
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/11/2023
048-200057594-DE_2023_185-DE

DE_2023_185